



# Organisation internationale de la francophonie

L'Organisation internationale de la francophonie est une Institution fondée sur le partage d'une langue et de valeurs communes.

Elle conduit des actions dans les domaines de la politique internationale et de la coopération multilatérale.

A la veille de son X<sup>e</sup> Sommet, la Francophonie compte 51 Etats et gouvernements membres et 5 Etats observateurs. Elle s'appuie sur un opérateur principal (l'Agence intergouvernementale de la francophonie), quatre opérateurs directs (l'Agence universitaire de la francophonie, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones) et une assemblée consultative (l'Assemblée parlementaire de la francophonie).

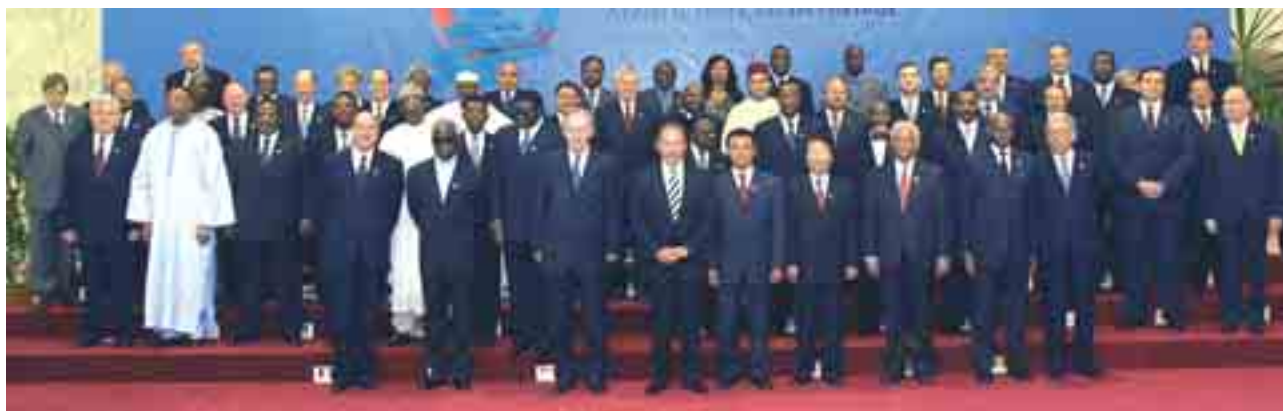
Elu par les chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage lors du IX<sup>e</sup> Sommet de Beyrouth en octobre 2002, le nouveau Secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le X<sup>e</sup> Sommet se tient à Ouagadougou, Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004, sur le thème de « La Francophonie, un espace solidaire pour un développement durable ». A l'occasion de ce quatrième Sommet en terre africaine, un cadre stratégique décennal (2005-2014) sera notamment adopté afin de définir les objectifs à long terme de la Francophonie.





**A**u cours du biennium 2003-2004, la Conférence ministérielle de la francophonie a tenu sa 19<sup>e</sup> session à Paris en décembre 2003 et une Conférence ministérielle sectorielle sur la société de l'information a eu lieu à Rabat en septembre 2003. Le Secrétaire général a présidé cinq sessions du Conseil permanent de la francophonie. Il a aussi procédé à la mise en place du Haut Conseil de la francophonie.



## I. Objectifs

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs d'aider :

- à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'Homme ;
- à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle ;

- au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies ». (*article 1 de la Charte de la Francophonie*).

## II. Membres

L'OIF réunit 51 Etats et gouvernements membres et 5 observateurs, soit une population de plus de 500 millions de femmes et d'hommes.

Présente sur les cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 175 millions de personnes à travers le monde, elle est apprise par 82,5 millions d'autres.

### L'OIF en 5 dates

2002 Election d'Abdou Diouf au poste de Secrétaire général de l'OIF

1998 L'ACCT devient l'Agence intergouvernementale de la francophonie, opérateur principal de l'OIF

1997 Adoption de la Charte de la Francophonie et création du poste de Secrétaire général de la Francophonie

1986 Tenue du premier « Sommet » de la Francophonie à Versailles

1970 Signature à Niamey du traité instituant l'Agence de coopération culturelle et technique, première Organisation intergouvernementale francophone, sous l'impulsion des Présidents Léopold Sédar Senghor, Hamani Diori, Habib Bourguiba et du Prince Norodom Sihanouk.

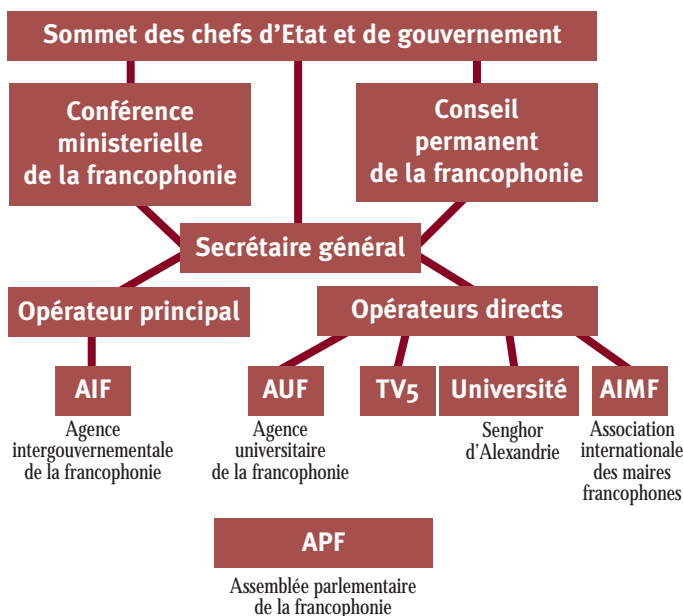
### 51 Etats et gouvernements membres et associés

Albanie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada-Nouveau Brunswick, Canada-Québec, Cap-Vert, République centrafricaine, Communauté française de Belgique, Union des Comores, Congo, République démocratique du Congo, Côte-d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Egypte, France, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Moldavie, Monaco, Niger, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, São Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam.

### 5 observateurs

Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie.

### III. Système institutionnel



#### 1. Instances politiques

**La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, plus communément désignée par le terme de « Sommet »** rassemble, tous les deux ans, depuis 1986, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie. « Instance suprême de la francophonie, le Sommet définit les grandes orientations politiques de la francophonie et confirme les grandes lignes de la coopération pour les années à venir de manière à assurer son rayonnement dans le monde et à en satisfaire ses objectifs » (article 3 de la Charte de la Francophonie).

Depuis octobre 2002, la Conférence est présidée par le Président du Liban, Emile Lahoud, et ce jusqu'au IX<sup>e</sup> Sommet de la francophonie qui se tient à Ouagadougou, Burkina Faso, les 26 et 27 novembre 2004 sur le thème « la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable ».

**La Conférence ministérielle de la francophonie** est composée des ministres des Affaires étrangères ou des ministres chargés de la Francophonie des pays membres de l'OIF. Elle a pour mission de veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et de préparer le Sommet suivant. En outre, elle recommande au Sommet l'admission de nouveaux membres et de nouveaux observateurs. Elle siège également comme Conférence générale de l'AIF (article 4 de la Charte de la Francophonie).

La Conférence ministérielle s'est réunie les 18 et 19 décembre 2003 à Paris. Cette 19<sup>e</sup> session a notamment adopté des résolutions sur la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, l'Union des Comores, la diversité culturelle, la Conférence internationale des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement, le fonds mondial de solidarité et la Maison de la francophonie (voir Annexe VI). A la fin de la Conférence, Ghazi El Aridi, ministre libanais de la Culture, a transmis la présidence de la Conférence ministérielle à Youssouf Ouedraogo, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso. La 20<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle de la francophonie se tient à Ouagadougou, le 24 novembre 2004.

L'OIF s'appuie également sur les travaux et les recommandations de deux Conférences ministérielles permanentes : la Conférence des ministres francophones de l'Education (Confemen), la Conférence des ministres francophones de la Jeunesse et des Sports (Confejes) et de Conférences ministérielles sectorielles, comme celle tenue sur la société de l'information à Rabat, en septembre 2003 (la Déclaration de Rabat figure en Annexe V).

#### Les Sommets de la francophonie

Ville	Année	Thème
Ouagadougou	2004	« La Francophonie, espace solidaire pour un développement durable »
Beyrouth	2002	« Dialogue des cultures »
Moncton	1999	« Jeunesse »
Hanoi	1997	« Renforcement de la coopération et de la solidarité francophones pour la paix et le développement économique et social »
Cotonou	1995	« la Francophonie, espace d'échange et de solidarité pour un développement humain et durable »
Maurice	1993	« Unité dans la diversité »
Paris (Chailot)	1991	-
Dakar	1989	-
Québec	1987	-
Paris (Versailles)	1986	-



# X<sup>e</sup> SOMMET DE LA FRANCOPHONIE



Ouagadougou 2004  
26-27 NOVEMBRE

**Le Conseil permanent de la francophonie (CPF)** est composé des Représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement membres des Sommets. Il est chargé de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il siège également comme Conseil d'administration de l'AIF (*article 5 de la Charte de la Francophonie*).

Le CPF, présidé par le Secrétaire général de la francophonie, s'est réuni cinq fois, à Paris : le 27 mars, le 12 septembre et le 17 décembre 2003 ; le 2 avril et le 1<sup>er</sup> octobre 2004 et une fois à Ouagadougou, le 23 novembre 2004. Il a adopté quatre résolutions (*voir Annexe VI*).

### **Le groupe de travail sur le fonctionnement des Instances de la Francophonie**

*Il a tenu huit réunions depuis son installation officielle par le Secrétaire général, le 26 février 2003. Le Secrétaire général a ainsi fixé le cadre des travaux du groupe, institué en application du Plan d'action de Beyrouth, en demandant qu'ils se fondent sur les acquis institutionnels et dans le strict respect de la Charte de la Francophonie, laquelle détermine en son article 2 les mandats des principales Instances que sont le Sommet, la CMF et le CPF, tout en s'inscrivant dans la dynamique développée de façon constante par la francophonie pour l'approfondissement et l'amélioration du fonctionnement de ces Instances.*

*Au terme de ces travaux, le groupe a déposé devant les Instances concernées trois documents visant, d'une part, à clarifier et mieux ordonnancer les fonctions révolues respectivement à la Conférence ministérielle, en sa double qualité d'organe du Sommet et de Conférence générale de l'AIF, ainsi qu'au CPF, lui-même à la fois organe du Sommet et Conseil d'administration de l'AIF, et à préciser, d'autre part, les modalités de fonctionnement des travaux du Sommet.*

*Le groupe a ainsi procédé à l'élaboration des textes suivants :*

- règlement intérieur du CPF, après amendement et actualisation du règlement existant (entré en vigueur en 1992), adopté par le CPF à sa 49<sup>e</sup> session (Paris, 17 décembre 2003) ;
- règlement intérieur de la CMF, adopté par la Conférence à sa 19<sup>e</sup> session (Paris, 18 et 19 décembre 2003) ;
- projet de « vade-mecum » sur les modalités de fonctionnement des Sommets, présenté à la 51<sup>e</sup> session du CPF (Paris, 1<sup>er</sup> octobre 2004).

Au cours du biennium, la Commission politique du CPF s'est réunie à 18 reprises sous la présidence du Liban et la Commission de coopération 15 fois sous la présidence de la France.

Conformément à l'engagement pris à Beyrouth par le Secrétaire général, les travaux de la Commission économique ont repris. Trois réunions se sont déroulées : le 2 décembre et le 28 septembre 2004 en session ordinaire sous la présidence du Liban, et le 7 avril 2004 sous la présidence du Burkina Faso, sur la problématique du coton dans le commerce international.

La Commission sur les demandes d'adhésion ou de modification de statut à l'OIF, présidée par la Suisse, a commencé l'examen des dossiers le 20 juin puis le 30 septembre 2004. Elle fait rapport à la 52<sup>e</sup> session du CPF à Ouagadougou le 23 novembre 2004, puis à la CMF, le 24 novembre 2004, chargée de formuler un avis à l'intention du Sommet.

Les groupes de travail *ad hoc* sur la diversité culturelle, sur le fonctionnement des Instances, sur les relations des Instances de la Francophonie avec les OING, sur l'élaboration du cadre stratégique décennal et de la Déclaration de Ouagadougou, mis en place durant le biennium, ont rendu compte de leurs travaux lors de la tenue des sessions du CPF.

## **2. Secrétaire général**

Depuis le Sommet de Hanoi, en novembre 1997, le dispositif institutionnel a été complété par la création d'un **Secrétariat général**, placé sous l'autorité d'un Secrétaire général.

« Le Secrétaire général de la francophonie est élu pour quatre ans par les chefs d'Etat et de gouvernement » (*article 6 de la Charte de la Francophonie*).

Succédant à Boutros Boutros-Ghali, Abdou Diouf, nommé Secrétaire général de l'OIF lors du Sommet de Beyrouth, assume trois grandes missions :

- il est le « visage et la voix » de la Francophonie et incarne, à ce titre, la visibilité de l'Organisation sur la scène internationale ;
- il met en œuvre l'action politique et diplomatique de la Francophonie dans les conditions prévues par la Charte ;
- il est l'animateur de la coopération multilatérale francophone. Il lui revient de proposer aux Conférences ministérielles et aux Sommets « les axes prioritaires de l'action multilatérale francophone ». Il le fait en concertation avec l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale et avec les opérateurs directs et reconnus des Sommets (*article 8 de la Charte de la Francophonie*).



Le Secrétaire général veille à l'harmonisation des programmes et des actions de l'ensemble des opérateurs. A cette fin, il a présidé à neuf reprises le **Conseil de coopération** qui réunit l'Agence intergouvernementale de la francophonie, les autres opérateurs et l'assemblée consultative.

Le Secrétaire général dispose, dans l'exercice de ses fonctions politiques, des services de la **Délégation aux droits de l'Homme et à la démocratie** dans le domaine de l'appui aux processus démocratiques et à la paix.

Il a nommé des **Envoyés spéciaux** pour soutenir la diversité culturelle et d'autres pour mener des actions dans les pays en crise. Ainsi, une **Représentation spéciale en Abidjan** a été ouverte suite à la nomination, en février 2003, de Lansana Kouyaté en qualité de Représentant spécial de l'OIF pour la Côte d'Ivoire.

#### **Le Haut Conseil de la francophonie**

*Le HCF est chargé d'assurer une fonction de réflexion sur les tendances majeures de l'évolution de l'actualité ainsi que sur l'avenir qui s'en dégage à moyen et long terme pour la Francophonie.*

*Placé auprès du Secrétaire général, il comprend 37 membres indépendants, éveilleurs d'idées et ardents défenseurs de la langue française, partout dans le monde (voir Annexe IX).*

*La première réunion de travail s'est tenue à Paris les 19 et 20 janvier 2004 sur le thème « Diversité culturelle et Francophonie, dans l'espace francophone et à l'échelle mondiale ». Les travaux ont surtout porté sur les divers aspects de la diversité culturelle : rôle du français et des langues nationales, renforcement des relations avec les grandes aires linguistiques, nouvelles technologies, médias et communication, éducation et alphabétisation, problématique des religions et de la laïcité. Les résumés des débats et les résolutions sont disponibles à l'adresse Internet suivante :*

*<http://www.francophonie.org/hcf/sessions>*

*Outre sa fonction de laboratoire d'idées qui vient nourrir l'élaboration des politiques francophones communes, le HCF fait figure d'Observatoire de la francophonie. Il a ainsi publié, le 26 juin 2003 aux éditions Larousse, son rapport biennal sur « La Francophonie dans le monde » qui dresse un état des lieux et esquisse les perspectives de la situation de la langue française dans le monde et plus largement des réalités francophones dans les domaines de l'enseignement, la culture, la communication et l'économie.*

L'action du Secrétaire général est soutenue par quatre **Représentations permanentes** auprès des Nations unies (New York et Genève), de l'Union européenne (Bruxelles) de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations unies (Addis-Abeba).

### **3. Acteurs de la coopération multilatérale francophone**

L'OIF s'appuie sur un opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la francophonie, et quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la francophonie, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et TV5. L'Assemblée parlementaire de la francophonie est l'assemblée consultative de l'OIF (*article 2 de la Charte de la Francophonie*).

#### **L'opérateur principal**

L'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) a été fondée en 1970. Elle développe des programmes de coopération dans cinq champs prioritaires : mise en valeur de la diversité culturelle et linguistique ; paix, démocratie et justice ; éducation, formation, jeunesse ; développement et solidarité ; insertion de la Francophonie dans la société de l'information. Sa principale mission est d'agir pour que les pays du Sud acquièrent les moyens de maîtriser le processus de leur développement et arrivent à générer leur propre dynamique par un développement humain et social durable et équitable.

L'AIF dispose de deux Instituts spécialisés : l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation basé à Bordeaux (France) et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie situé à Québec (Canada-Québec). Elle s'appuie sur trois bureaux régionaux, à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale, à Hanoi (Vietnam) pour l'Asie-Pacifique et sur une Antenne régionale pour les pays d'Europe centrale et orientale à Bucarest (Roumanie).

Administrateur général: Roger Dehaybe

<http://agence.francophonie.org>

Courriel : [agence@francophonie.org](mailto:agence@francophonie.org)

#### **Quatre opérateurs directs**

##### **L'Agence universitaire de la francophonie (AUF)**

Fondée en 1961, l'AUF est une institution multilatérale qui soutient la coopération et la solidarité entre les Institutions universitaires travaillant en français. Elle contribue au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la construction et à la consolidation d'un espace scientifique en français.

L'AUF rassemble 526 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le monde et 32 réseaux scientifiques multilatéraux. Son action est coordonnée par neuf bureaux régionaux et plus de 31 implantations répartis sur les cinq continents.

Recteur : Michèle Gendreau-Massaloux

<http://universites.francophonie.org>

Courriel : [info@auf.org](mailto:info@auf.org)

#### TV5

Avec plus de 147 millions de foyers recevant TV5 sur les cinq continents et 59 transporteurs satellitaires, TV5 offre, 24 heures sur 24, des regards croisés sur le monde.

Seul vecteur télévisuel en langue française disponible dans la quasi totalité des pays, et troisième chaîne au palmarès des télévisions internationales, TV5 propose huit signaux « régionaux ».

Président directeur général : Serge Adda

<http://www.tv5.org>

Courriel : <http://www.tv5.org/contact>

#### L'Université Senghor d'Alexandrie

L'université internationale en langue française au service du développement africain, nommée Université Senghor d'Alexandrie, a été créée par le Sommet de Dakar (mai 1989) qui l'a reconnue d'utilité publique internationale. Cette institution de 3<sup>e</sup> cycle a pour vocation de former et de perfectionner des cadres et des formateurs de haut niveau et d'orienter leurs aptitudes vers l'action et l'exercice des responsabilités dans certains domaines prioritaires pour le développement : gestion de projets, gestion des Institutions financières, gestion de l'environnement, nutrition - santé et gestion du patrimoine culturel.

Président du Conseil d'administration : Hany Mahfouz Helal

Recteur : Fernand Texier

<http://www.usenghor-francophonie.org>

Courriel : [rectorat@usenghor-francophonie.org](mailto:rectorat@usenghor-francophonie.org)

#### L'Association internationale des maires francophones (AIMF)

Opérateur spécialisé dans le développement urbain, l'AIMF rassemble 115 capitales et métropoles réparties dans 46 pays. Elle est à la fois un forum de concertation entre les maires et un réseau de coopération attaché à renforcer la démocratie locale. Elle réalise en outre des projets qui contribuent à l'amélioration du bien-être des populations et à la modernisation de la gestion municipale.

Président d'honneur : Jacques Chirac

Président : Bertrand Delanoë

Secrétaire permanent : Pierre Figeac

<http://maires.francophonie.org>

Courriel : [sp@aimf.asso.fr](mailto:sp@aimf.asso.fr)

#### L'Assemblée consultative

L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), assemblée consultative de l'OIF, est constituée de sections membres représentant 65 Parlements des Etats et Communautés francophones et de 9 observateurs.

Elle participe à la mise en place et au renforcement des Institutions démocratiques par l'adoption de textes transmis aux Instances de la Francophonie, par l'organisation de missions de bons offices et de missions d'observation électorale.

L'APF conduit des actions de coopération inter-parlementaire principalement en direction des parlements du Sud ■

Secrétaire général parlementaire : Jacques Legendre

<http://apf.francophonie.org>

Courriel : [info@apf-fr.org](mailto:info@apf-fr.org)

#### Sites Internet de la francophonie

<b>OIF</b>	<a href="http://www.francophonie.org">http://www.francophonie.org</a>
<b>Opérateurs</b>	
AIF	<a href="http://agence.francophonie.org">http://agence.francophonie.org</a>
AUF	<a href="http://universites.francophonie.org">http://universites.francophonie.org</a>
TV5	<a href="http://www.tv5.org">http://www.tv5.org</a>
Université	
Senghor	<a href="http://www.usenghor-francophonie.org">http://www.usenghor-francophonie.org</a>
AIMF	<a href="http://maires.francophonie.org">http://maires.francophonie.org</a>
<b>Assemblée consultative</b>	
APF	<a href="http://apf.francophonie.org">http://apf.francophonie.org</a>
<b>Partenaires</b>	
Confemen	<a href="http://www.confemen.org">http://www.confemen.org</a>
Confejes	<a href="http://www.confejes.org">http://www.confejes.org</a>
Jeux de la Francophonie	<a href="http://jeux.francophonie.org">http://jeux.francophonie.org</a>
FFA	<a href="http://www.ffa-int.org">http://www.ffa-int.org</a>
OING francophones	<a href="http://oing.francophonie.org">http://oing.francophonie.org</a>
<b>Autres sites</b>	
Sommets de la francophonie	<a href="http://www.sommet-francophonie.org">http://www.sommet-francophonie.org</a>
Site du Sommet de Ouagadougou (2004)	<a href="http://www.sommet-francophonie.org/ouaga2004">http://www.sommet-francophonie.org/ouaga2004</a>
Journée internationale de la francophonie	<a href="http://20mars.francophonie.org">http://20mars.francophonie.org</a>
Contribution francophone au SMSI	<a href="http://smsi.francophonie.org">http://smsi.francophonie.org</a>
La francophonie en images	<a href="http://www.francophonie.org/images">http://www.francophonie.org/images</a>